
M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **22 avril 2011**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 21 avril 2011
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 11

Date de la convocation : 14 avril 2011

Présents : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Nadia ROUAUD, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA.

Absents excusés : Bruno BOTET, René MUNOZ, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN

Absents : Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Procurations :

- **Bruno BOTET à Jean-Claude PERALBA**
- **Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN à Anne-Marie MARCONI**

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Serge ROCA

Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2011 : à l'unanimité.

I. DECISIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

1- Classe de neige

Le rapporteur informe l'assemblée que Mme la Directrice de l'Ecole primaire sollicite le Conseil municipal pour l'obtention d'une aide destinée à finaliser le financement d'un projet de classe de neige (46 enfants du 12/02/2012 au 16/02/2012). Le coût prévisionnel présenté par l'Ecole s'élèverait à 11 667€ et il prévoit un reste à financer de 1787€. Après discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, d'apporter une réponse de principe favorable pour une aide d'un montant plafonné à 1800€ et correspondant au « reste à financer ». La somme allouée sera inscrite au budget 2012.

2- Eclairage du court de tennis

Le rapporteur rappelle les informations données au cours de la commission de travail du 23/09/2010 :

- réalisation du second court de tennis en 2007 avec les VRD nécessaires à l'éclairage à prévoir ultérieurement
- demandes répétées et justifiées (développement croissant de la pratique sportive et de loisir du tennis) du club afin que l'éclairage soit envisagé
- fourniture par le club d'un dossier technique et financier mettant en évidence un coût prévisionnel compris entre 10 000 et 15 000€ HT) ainsi que la possibilité d'une aide du comité départemental de l'ordre de 1000€.

Le rapporteur rappelle aussi qu'à l'issue de la discussion du 23/09/2010 le principe du lancement d'un marché à procédure adaptée avait été arrêté.

La discussion à nouveau ouverte met en évidence le souhait renouvelé d'équiper le nouveau court de son éclairage, ainsi que l'intérêt d'apporter, en cas de besoin, des réponses adaptées à une éventuelle utilisation dispendieuse ou déraisonnable de l'éclairage.

A l'issue de la discussion, la décision d'installer l'éclairage est soumise au vote de l'assemblée qui se prononce favorablement à l'unanimité.

II. CENTRE ANCIEN Tranche n°2

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle que cette opération a bénéficié des subventions du Conseil général et du Conseil régional, et qu'il conviendrait de lancer dès à présent cette opération.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération N°130/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer le marché et signer tous documents y afférents.

III. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle que les grandes lignes d'un projet de construction d'un complexe multifonctionnel ont été validées lors de la séance du 31/03/2011. Il donne ensuite connaissance d'un avant projet sommaire (plan masse et premières esquisses) ainsi que de son plan de financement prévisionnel qui fait apparaître un coût total d'environ 880 000€ HT, un montant de subventions espérées de 314 000€ (Conseil régional et Conseil général), et un besoin d'autofinancement de l'ordre de 566 000€ HT, non compris un éventuel fond de concours en provenance de la Communauté de Communes des Aspres. Après discussion, le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil régional ainsi qu'une subvention au Conseil général (AIT 2011 et si possible AIT 2012 par anticipation).

Le Conseil Municipal décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional pour une subvention la plus élevée possible ainsi que Monsieur le Président du Conseil Général pour les AIT 2011 et 2012.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur précise qu'il convient de prendre la décision d'affectation du résultat de l'exercice précédent. Il rappelle à cet effet les résultats définitifs de 2010 :

- excédent de fonctionnement 319 700.04€
- déficit d'investissement 111 135.83€
- résultat définitif 208 564.21€

Délibération N°131/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le résultat 2010 est affecté comme suit :

- 208 564.21€ en fonctionnement
- 111 135.83€ en investissement

V. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS

Propos introductifs du Maire :

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour qui sont directement ou indirectement liés au vote du budget, le maire propose que la présentation du projet de budget soit d'abord faite, que le débat soit ensuite ouvert, à la suite de quoi les décisions seraient prises en respectant l'ordre du jour (Vote des taux puis vote du budget). De plus, il précise que les réunions préparatoires de la commission des finances l'amènent à proposer au Conseil le maintien du taux de FNB, une augmentation de 1% de la TH et du FB (non prise en compte dans le projet distribué) ainsi que les investissements suivants :

- Travaux de voirie dans le cadre du SIVU
- Divers travaux en régie dont en particulier :
 - Amélioration pluvial route de Passa
 - Marquages stationnements interdits
 - Décorations de Noël
 - Façade de la salle des Albères
 - Aménagement jardin d'enfants
 - Travaux aux nouveaux ateliers
 - Toit et étanchéité de la salle du Foyer rural
- Signalisation
- Achat petit matériel
- Mobilier pour la mairie (Chaises, armoires, coffre, ...)
- Centre ancien Tranche n°2
- Travaux périphériques à la Joncasse
- Eclairage du second court de tennis
- Aménagement bibliothèque
- Aménagement jardin d'enfants

A cette liste il convient d'ajouter l'opération d'investissement n°133 pour laquelle les demandes de subventions ont été décidées au point n° III, et il faut retenir que la réalisation de ce programme est fortement conditionnée par l'obtention d'aides conséquentes ; l'étude de faisabilité se fera donc dès que nous aurons connaissance des aides accordées.

Le Maire passe ensuite la parole au rapporteur du point n°V.

Rapporteur : Christine DRUILHE

Préalablement aux votes des taux des contributions et du budget, le rapporteur présente le projet de budget qui a été préparé par la commission des finances, et qui a été finalisé par l'administration. Il rappelle qu'il conviendra, avant le vote du budget, de fixer les nouveaux taux de contributions. A l'issue de la discussion la proposition de maintenir le taux de FB et d'augmenter la TH et le FB de 1% est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Délibération N°132/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Les taux des contributions 2011 sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.24
- Taxe foncière (bâti) : 17.76
- Taxe foncière (non bâti) : 54.07

VI. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Rapporteur : Christine DRUILHE

1- Budget général

Le rapporteur informe qu'il conviendra d'abord de décider de la forme sous laquelle le budget sera soumis au vote, et il propose le vote par chapitres.

Il rappelle les chiffres du projet de budget 2011.

Le Maire précise que les 12 000€ de l'article 65748 correspondent à l'enveloppe globale des subventions aux associations et que ce montant comprend entre-autres 300€ pour le club cycliste organisateur du grand prix cycliste de Villemolaque, 200€ pour l'association « Les enfants d'abord », 100€ pour le SydecoTHT66, le reste constituant les subventions pour les associations locales qui seront, comme d'habitude, attribuées à la reprise des activités en septembre.

Après cette précision le Maire met le projet de budget aux voix.

Délibération N°133/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le vote du budget se fera par chapitres.

Le budget principal 2011 qui s'équilibre à la somme de 887 683.21€ pour la section de fonctionnement, et à la somme de 1 576 430.12€ pour la section d'investissement, est adopté.

2- Budget annexe « Joncasse »

Le rapporteur rappelle la création du budget annexe dénommé « Budget annexe du lotissement La Joncasse » qui intégrera les opérations relatives à l'aménagement de cette zone dont les terrains sont destinés à la vente.

Il explique que les dépenses sont exclusivement les travaux et études liés à l'aménagement.

Les recettes proviennent de l'emprunt et d'une promesse d'achat.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Délibération N°134/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le budget annexe du lotissement La Joncasse qui s'équilibre à la somme de 2 984 342€ pour la section de fonctionnement, et à la somme de 2 774 342€ pour la section d'investissement, est adopté.

Séance levée à **22h45**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA